

RAPPORT

Repenser nos sociétés à l'aune des
Objectifs de développement durable

Économie et finances durables

– Sous la direction de
Jennifer De Temmerman et Alain Dubois

– Avec les contributions de
Céline Charveriat, Alain Mamou-Mani,
Lucie Pinson, Christophe Revelli,
Sébastien Treyer et Michael Vincent



Préface

_ Jennifer De Temmerman et Alain Dubois

Remettons ensemble notre monde en question pour mieux construire demain

Depuis plusieurs mois, la France, comme la plupart des pays, est soumise au rythme du coronavirus.

La pandémie qui frappe le monde depuis la fin 2019 a bouleversé nos quotidiens. Nos frontières ne sont que constructions chimériques et personne n'est réellement épargné. Partout, les soignants, les forces de l'ordre et de sécurité, toute sorte de personnels auxiliaires souvent « invisibles » sont en première ligne. Les producteurs, les artisans, les transporteurs et les commerçants assurent la continuité de l'approvisionnement. Mais dans quelles conditions ?

Des premières alertes lancées par la Chine en décembre 2019 à la déclaration de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) début mars 2020, notre société a été ébranlée par l'émergence de cette menace invisible, jusqu'à l'état de confinement comme une parenthèse improbable de nos certitudes. Ce confinement pourrait d'ailleurs être une nouvelle fois imposé, comme en Israël.

Alors que chacun a tenté, depuis, de s'adapter à sa manière, le coronavirus a mis en lumière nos fragilités autant que nos forces.

Nous voyons encore aujourd'hui des réseaux d'entraide se créer et l'humanité révéler le meilleur d'elle-même. Mais nous constatons aussi, malheureusement, une fois encore le manque de résilience de notre organisation sociétale et la fragilité de nos

modèles économiques et financiers. Nous ne savons pas quand nous en aurons fini avec cette crise.

Pourtant, ce n'est pas la première épidémie à portée internationale. Ces dernières décennies ont été marquées par les virus H1N1, Ebola et Zika, mais la propagation est demeurée relativement restreinte à certains continents et les autorités sanitaires ont souvent réussi à les circonscire à certaines espèces animales avant la transmission (possible toutefois) à l'homme sur nos territoires. D'autres épidémies nous sont tellement familières qu'elles ne sont plus perçues comme telles (grippe ou sida).

Aussi ces menaces n'ont-elles peut-être pas suffisamment été prises au sérieux comme le suggérait pourtant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 2016 à travers la voix de Sílvia Eloïsa Bonet, rapporteure, parlementaire de la principauté d'Andorre :

« Certains experts sont convaincus que la prochaine menace de contamination à l'échelle internationale proviendra d'un autre virus, très probablement transmis par voie respiratoire ou aérienne comme le SRAS, et susceptible de se propager sur de grandes distances et plus rapidement, à l'image de la flambée épidémique survenue en République de Corée en mai 2015, avec un schéma comportemental totalement différent de l'épidémie d'Ebola¹. »

Cet extrait aux accents prophétiques souligne malheureusement une fois encore le manque de crédit accordé par les autorités politiques, et parfois l'opinion publique, à la parole des experts et scientifiques. Il en est de même pour les alertes lancées depuis des décennies au sujet de l'urgence climatique ou, plus récemment, sur la perte de biodiversité.

Jennifer De Temmerman est députée du Nord – 15^e circonscription, membre de la commission des finances à l'Assemblée nationale et de la commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable à l'Assemblée, parlementaire du Conseil de l'Europe.

Alain Dubois est président des Acteurs régionaux du développement durable et membre du Comité 21. Il a été secrétaire national des Amis de la Terre (1983-1992), chargé de mission au ministère du Développement durable (1992-2006), conseiller développement durable au cabinet du maire de Valenciennes (2006-2010) et délégué RSE Orange Nord-de-France (2010-2017).

1. « La gestion des urgences de santé publique de portée internationale », Assemblée parlementaire, session 2016, deuxième partie de session.

Le temps semble suspendu, mais il ne s'agit pas de refaire le passé et de s'étendre sur ce qui n'a pas été fait, même si l'on peut le regretter. Il s'agit au contraire de tirer des leçons de ces échecs et de mettre à profit cette situation inédite pour réfléchir au monde de demain.

Si nous ne devons avoir qu'une certitude, ce serait qu'il ne faut surtout pas reprendre la course antérieure. Les scientifiques alertent. Les associations, les organisations syndicales, de nombreuses personnalités multiplient les interventions en ce sens. Nous devons faire bloc face à l'ennemi invisible. Le confinement et son après doivent être mis au profit de la réflexion. Aucune épidémie ne nous prendra notre liberté de penser. Refusons les théories de l'effondrement et du désespoir. Remettons ensemble notre monde en question pour mieux construire demain.

Ce qui est sûr, c'est que cette épidémie met en lumière nos faiblesses : inégalités sociales, territoriales, fragilité de notre système de santé en raison du manque de moyens, fracture numérique, dépendance énergétique ou sanitaire, interdépendance de nos systèmes économiques et de nos appareils de productions, conséquences néfastes de la désindustrialisation.

Elle met aussi en valeur la solidarité des populations au niveau local avec la mise en place de réseaux de couturières pour produire des masques en tissu, ou encore l'organisation autour des sans-abri qui n'ont plus eu de lieu pour s'approvisionner en eau durant le confinement. Au niveau international, on peut noter le don par Taiwan de 10 millions de masques aux pays les plus touchés par la Covid-19.

Cette épidémie questionne notre modèle économique et sociétal. Une fois encore, comme lors de la crise de 2008, nos gouvernements sont obligés de prendre des mesures économiques fortes afin de préserver l'emploi et les entreprises. Pour la première fois, les ministres européens des Finances ont décidé d'activer la clause dérogatoire générale prévue par le Pacte de stabilité et de croissance et qui permet de déroger pendant un temps limité à la célèbre règle de

3 % de déficit public et de 60 % de dette publique. Ce qui n'avait jamais été envisagé pour l'urgence écologique alors que les conditions climatiques, les bouleversements de la biodiversité ou encore la déforestation sont identifiés depuis des années comme des facteurs pouvant favoriser l'apparition et accélérer la propagation de potentielles épidémies, capables de mettre à mal l'économie.

Le coronavirus marque une crise dans notre société. L'histoire est jalonnée de crises qui ont accompagné des tournants et qui ont permis l'émergence du pire comme du meilleur. La Révolution française, avec sa part d'horreurs et de vicissitudes, a construit en partie notre modèle démocratique. La Première Guerre mondiale a conduit à une seconde guerre, bien pire. Mais celle-là a donné naissance à de grandes institutions internationales, comme le Conseil de l'Europe, gardien des droits humains sur notre continent, et l'ONU.

Cette crise et ces épreuves doivent être l'occasion pacifique de transformer notre société pour préserver notre humanité et rétablir l'équilibre de notre planète. Pour y parvenir, nous devons profiter de cet outil fabuleux qu'est l'Agenda 2030.

Cela se fera par la concertation et par une prise de conscience collective. De nombreux spécialistes et chercheurs ont déjà commencé à explorer les pistes et à élaborer des plans. De nombreux citoyens, individuellement ou réunis en associations, portent leurs propres propositions et actions quotidiennes. Nous avons souhaité, au travers des « Rendez-vous de la transition », en recueillir quelques-unes pour les rassembler et les mettre en lumière afin qu'elles puissent éclairer nos décideurs et chaque acteur qui voudra bien construire l'avenir.

Les paroles d'experts que nous vous proposons ne traitent pas les sujets de la transformation nécessaire dans son entièreté, mais ils cherchent à éclairer sur des questions essentielles. Puissent-elles vous éclairer et enrichir vos propres retours d'expériences et d'opinion.

Introduction

Durant la période du premier confinement, nous avons interrogé en visio-conférence plus de vingt personnalités sur ce que pourrait être le monde demain.

Pour ce premier fascicule consacré à la gouvernance et au développement durable que nous souhaitons voir émerger, nous avons, pour le premier chapitre, reproduit ici le condensé des interventions de Lucie Pinson et Michael Vincent invités le 29 avril dernier sur le thème : « Impulser une économie durable en Europe : la finance autrement ».

Le second chapitre concerne les interventions de Céline Charveriat et Sébastien Trayer qui sont venus apporter le 4 mai dernier un regard sur le thème : « Les finances publiques : clés de voûte d'une transformation durable ».

Enfin, le troisième chapitre est consacré aux interventions de Christophe Revelli et de Alain Mamou-Mani qui nous ont proposé, le 25 juin dernier, de réfléchir sur le thème : « Activités et investissements économiques : quels modèles à construire ? ».

Chacune de ces réflexions est suivie d'un certain nombre de propositions pour construire le monde de demain.

Remerciements pour l'organisation des webinaires et la rédaction de la restitution des thèmes abordés à : Hélène Clerc, Marine Brian, Aurélien Royal, Dacruz Baloa, Quentin Dellong.

Ce fascicule s'intéresse aux questions suivantes : Qu'est-ce que l'économie ? Qu'est-ce que la finance ? Pourquoi parler d'économie et de finances durables ? Finalement, qu'est-ce que la durabilité et quelle est son importance ? Bien que chacun de nous ait un avis sur ces questions, des acceptations conventionnelles existent.

Très simplement, l'économie s'entend comme l'art de bien administrer, de gérer les biens d'une personne ou d'un pays. Plus généralement, l'économie est une science sociale qui étudie la production, la répartition, la distribution et la consommation des richesses d'une société. La finance désigne l'ensemble des mécanismes et des institutions qui apportent à l'économie les capitaux dont elle a besoin pour fonctionner. Ces définitions montrent le lien entre l'économie et la finance. Si ce lien paraît logique et nécessaire, plusieurs situations actuelles et passées permettent de questionner l'efficacité de ce duo aussi bien dans les sphères publique que privée.

Aujourd'hui, nous entendons parler de plus en plus des crises (économique, financière, sanitaire, écologique, démocratique, etc.). Pour la définir simplement, nous pouvons dire que la crise est un point particulier dans un cycle ; un moment où une phase de dépression succède à une phase de croissance. Plus généralement, elle désigne une période de stagnation durable de l'économie. Déjà au XIX^e siècle, sous l'Ancien Régime, elles existaient. C'est notamment le cas de la disette en 1816 dues aux mauvaises récoltes ; des crises mixtes nées du développement conjoint de l'industrie et de l'agriculture, comme la crise de 1847-1848 en France. À la fin du XX^e siècle, on a observé de nombreuses crises dans le monde (crise mexicaine de 1994, crise asiatique de 1997, crise argentine entre 2000 et 2001).

En ce début de XXI^e siècle, la faillite de la vénérable banque américaine Lehman Brothers le 15 septembre

2008 inaugure la crise financière mondiale de 2007-2008 du fait de l'interconnexion entre toutes les places financières mondiales. Les gouvernements et les banques centrales injectent massivement des liquidités dans le système bancaire pour renflouer les banques et rassurer les marchés. À partir de 2010, la zone euro est confrontée à une crise majeure, dite des dettes publiques, avec en priorité une dette importante pour les pays du PIIGS (Portugal, Italie, Irlande, Grèce et Espagne). Avec la crise de 2008, l'endettement des États devient insoutenable. Cela s'explique à la fois par la diminution des recettes fiscales à cause de la contraction de l'activité et par les plans de relance de l'économie. Toutes ces crises ont eu des conséquences sociales et démocratiques importantes avec l'augmentation du chômage, la précarité des emplois et la défiance vis-à-vis des politiques.

La crise écologique, causée directement par l'activité humaine, progresse de plus en plus vite sans être suffisamment prise en compte. Les manifestations du changement climatique, telles que l'augmentation de la chaleur océanique et continentale, l'accélération de l'élévation du niveau de la mer ou la fonte du permafrost en sont les illustrations les plus flagrantes. Les activités économiques de l'homme affectent l'environnement et la biodiversité.

Les conséquences économiques, sociales et environnementales du modèle économique choisi et les orientations données à nos politiques publiques posent aujourd'hui la question de la durabilité. On peut déduire du rapport Brundtland de 1987, qui fixe le développement durable, une définition de la durabilité. Au sens de ce rapport, le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans entraver les besoins des générations futures. Le rapport formule une conception de la durabilité tridimensionnelle à travers l'interdépendance des phénomènes économiques, sociaux et écologiques. Le développement durable a

donc une portée plus vaste que la protection de l'environnement et prend en compte la prospérité économique et la solidarité sociétale. Face à cette succession de crises aux enjeux multiples, penser des modèles économiques et financiers soutenables qui tiennent compte de l'environnement, de la justice sociale se révèle nécessaire pour construire le monde d'après. C'est l'objet même de ce fascicule dans lequel ces sujets seront développés sous le prisme national et européen sans prétendre à l'exhaustivité.

Impulser une économie durable en Europe : la finance autrement

_ Lucie Pinson et Michael Vincent

La finance privée à l'heure de la transition écologique et solidaire

Un état des lieux permet à Lucie Pinson d'attirer l'attention sur la dégradation de l'environnement, l'urgence sanitaire, sociale, climatique ainsi que les manifestations et les appels à l'action pour limiter le réchauffement à 1,5°C pour un monde viable. À la COP21¹ il avait été décidé une limitation du réchauffement à 2°C à l'horizon 2050. Toutefois, un rapport demandé par les dirigeants a recommandé une limitation à 1,5°C.

Quels investissements ?

Au niveau européen, il y a un besoin de 260 milliards d'euros d'investissements supplémentaires pour la construction, l'énergie, la transformation de nos modes de financements.

En effet, ces derniers doivent être désormais consacrés au monde de demain avec l'isolation et l'efficacité thermique des bâtiments, les énergies propres ou encore les modes de circulation non polluants.

En contrepartie, cette nouvelle stratégie de financement doit être accompagnée d'une sortie des

financements pour les énergies fossiles afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Cependant, cela doit s'accompagner d'une sortie des investissements du monde d'hier (liés aux énergies fossiles) sinon, il sera difficile d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Il faut financer les actifs verts mais il faut également arrêter le financement des actifs liés aux industries polluantes (actifs bruns). Nous ne devons pas tarder à agir sinon les coûts des investissements responsables vont augmenter. Pour ne pas reporter cette transition sur les générations futures, le monde doit atteindre la neutralité d'ici le milieu du siècle.

Le charbon et les énergies fossiles

Les pays développés doivent sortir de la production de charbon et des énergies fossiles, ce qui revient à la fermeture des unités de production. Cette logique n'est pas encore observée puisqu'il y a une augmentation à hauteur de 120 % des productions en énergies fossiles. Ce constat questionne sur le rôle des banquiers, des investisseurs, des financiers sur l'évolution des financements aux énergies fossiles depuis la COP21. Le rapport de Reclaim Finance² montre que les banques internationales ont injecté 2 700 milliards de dollars dans le financement des énergies fossiles. Ce constat montre l'ampleur du phénomène. En France, malgré la promotion d'une

1. COP21 : 21^e conférence des parties durant laquelle s'est déroulée la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques du 30 novembre au 12 décembre 2015 dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 11^e conférence des parties au protocole de Kyoto (CMP11).

2. Rapport *Banking on climate change 2020*, Reclaim Finance, 18 mars 2020.

politique consciencieuse des enjeux écologiques, 215 milliards de dollars ont été alloués aux énergies fossiles depuis la COP21. La première banque française (BNP Paribas) finance à hauteur de 84,2 milliards la production de ces énergies. Sur le charbon, on observe une accélération des politiques d'exclusion, mais il y a toujours 1 000 projets de centrales à charbon prévus.

En France, les politiques sont inefficaces et impactent marginalement les entreprises du secteur. La place financière de Paris s'est tout de même engagée à appeler ses membres à adopter d'ici à la mi-2020 une politique de sortie du charbon. Toutefois, il s'agirait d'un engagement non contraignant. Notons aussi que les acteurs prennent souvent des engagements ponctués d'exceptions. Les politiques de sortie doivent prendre en compte l'exclusion des entreprises qui ne peuvent se transformer mais aussi encourager et soutenir celles qui s'engagent au changement.

La régulation financière pour une économie verte

Michael Vincent rappelle le renforcement réglementaire, mis en place à la suite de la crise des *subprimes*, pour adapter et améliorer certaines règles de marché ou encore exiger plus de fonds propres, en vue de limiter les risques financiers et réduire le risque systémique, efforts nécessaires mais malheureusement pas toujours suffisants. La réglementation est multiple et concerne des actes tels que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les marchés financiers, les normes comptables, la réglementation prudentielle. Toutefois, l'objectif de verdir l'économie n'est pas inscrit dans la régulation financière telle qu'elle existe aujourd'hui.

L'importance de la réglementation prudentielle

La réglementation prudentielle est une règle de prudence qui se traduit par la somme des actifs pondérés

au risque. Les banques doivent donc avoir un coussin de fonds propres proportionnel au risque qu'elles vont financer (risques de marché, de crédit, risques dits « opérationnels » tels que les fraudes, la malveillance ou des catastrophes imprévisibles...) pour être capables d'absorber certaines pertes. Pour la transition écologique, il n'y a pas de règle prévue. Toutefois, la Banque des règlements internationaux et la Banque de France, dans leur rapport *The Green Swan*³, mettent à disposition un nouveau paradigme sur les changements à opérer dans l'économie et la finance.

Les observations

Avant la période de dérégulation et de libéralisation financière, la plupart des banques étaient des sociétés en commandite par actions (SCA) et la responsabilité de leurs gérants commandités était solidaire et illimitée sur leurs biens propres. Il était donc logique que les banques favorisent un coussin plus important en capitaux propres pour faire face aux aléas économiques. Aujourd'hui, la plupart des banques sont des sociétés anonymes (SA). La responsabilité des actionnaires bancaires est limitée à leurs apports en fonds propres. En ce sens, les banques ne jouent plus directement avec leur propre argent. Dans les dernières décennies, les ratios de fonds propres n'ont cessé de se détériorer jusqu'à passer en dessous de la barre des 5 %, allant même jusqu'à 1,5 % à l'aube de la crise de 2008. Depuis, les banques ont augmenté leurs capitaux propres pour, d'une part, se conformer à la nouvelle réglementation et, d'autre part, répondre aux attentes plus élevées de leurs investisseurs, actionnaires et créanciers. Elles fonctionnent encore aujourd'hui avec beaucoup moins de capitaux propres qu'elles n'avaient l'habitude d'avoir et particulièrement moins que les entreprises non bancaires. En 2013, les banques se finançaient avec 3 % ou 4 % de fonds propres. Les entreprises européennes cotées en Bourse appartenant au secteur non bancaire se financent à hauteur d'environ 50 % en capitaux propres.

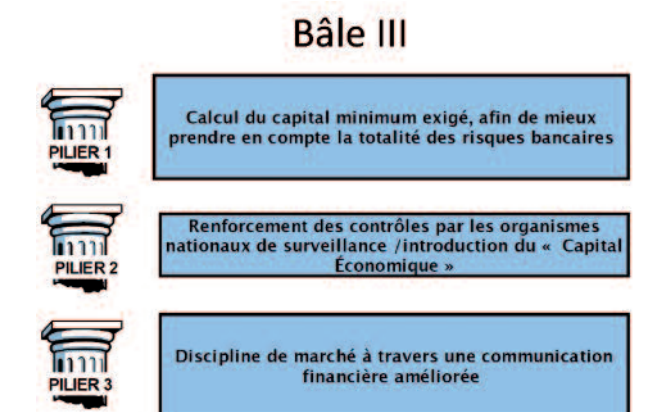
Pénaliser les actifs bruns ? Privilégier les actifs verts ?

Les actifs bruns désignent ceux liés aux industries polluantes. Les lobbies bancaires considèrent qu'il faut avantager les actifs verts dans l'intérêt de faire baisser les fonds propres, une façon déguisée de réduire les exigences réglementaires en capitaux alors que les preuves d'un risque financier moindre des actifs verts ne sont pas apportées. Toutefois, il faut considérer le risque climatique au même titre que les autres risques financiers. Le risque climatique est aussi un risque financier comme un autre car il peut générer un risque physique, c'est-à-dire des pertes liées à une catastrophe naturelle comme la montée des eaux détruisant des biens côtiers ou les incendies australiens et leurs lots de conséquences. C'est également un risque de transition, c'est-à-dire une chute du prix des actifs liés aux industries polluantes lorsque la transition écologique sera enclenchée – chute nécessaire mais qui cause une certaine inertie chez les acteurs financiers. Le risque de responsabilité est de moindre importance face aux deux risques précédemment cités. Cette évidence permet de tirer une conclusion simple : les actifs financiers participant au réchauffement climatique sont beaucoup plus risqués que les autres. Il faut donc exiger de ces banques un niveau de fonds propres beaucoup plus élevé pour compenser ce risque. Par arbitrage, cette démarche encouragera les banques à moins investir dans les actifs polluants. Toutefois, pour privilégier les actifs verts, il convient de définir clairement la notion et ses composantes pour une taxonomie verte de qualité.

Protéger la réglementation bancaire anti-crise

Cette démarche importante, comme nous l'avons vu précédemment, semble ne pas être comprise par certains décideurs, notamment par les élus français. Les enseignements de la crise financière de 2008 n'ont pas été retenus. À l'Assemblée nationale, une proposition de résolution⁴, portée par le président de la commission des finances, a été votée en janvier 2020 (91 voix pour, 16 contre). Ce texte invite le gouver-

nement à œuvrer pour assouplir les futures règles bancaires internationales. Il convient de veiller à ce que les assouplissements temporaires de la réglementation ne deviennent pas la règle.



En bref, les propositions :

- rendre obligatoire et transparente la publication de l'impact des investissements et des activités sur la planète ;
- considérer le risque climatique au même titre que les autres risques financiers ;
- avoir une grille de lecture permettant de distinguer les actifs bruns des actifs verts ;
- couvrir tous les secteurs de production et de consommation ;
- sortir des investissements basés sur les énergies fossiles tout en investissant dans les énergies propres ;
- agir rapidement face au risque d'augmentation des coûts de transition écologique à l'avenir ;
- gérer l'impact des acteurs financiers sur le climat plutôt que les conséquences de leurs actes ;
- éviter d'affaiblir la réglementation prudentielle (Bâle 3) qui impose un certain niveau de fonds propres par rapport au risque financé.

3. Patrick Bolton, Morgan Despres et al., *The Green Swan*, Banque de France, janvier 2020.

4. Véronique Chocron, « Les députés font pression pour alléger la réglementation bancaire anti-crise », *Le Monde*, 8 janvier 2020.

Les finances publiques : clés de voûte d'une transformation durable

_ Céline Charveriat et Sébastien Trayer

Aligner les budgets publics avec l'Agenda 2030

Sébastien Trayer rappelle la difficulté actuelle de distinguer les trois horizons de temps à savoir l'horizon de l'urgence (sauvegarde des emplois), l'horizon de la relance de l'économie et l'horizon à long terme (transformation de l'ensemble du système). Ce troisième temps est très important pour réussir la transition écologique. Les interventions publiques sont nécessaires pour le soutien à l'emploi, le sauvetage des entreprises et les plans de relance. Des questions de réforme plus profondes doivent également être abordées en matière de fiscalité, de redistribution, de financement des services publics de santé, etc. Peuvent également être abordées les questions de politiques publiques, de normes et de régulation à long terme.

Observations et nécessités

Les plans de relance posent la question de la mutualisation de la dette qui semble être résolue avec une articulation entre les plans nationaux et le plan européen de relance ; ce qui met la dépense publique au cœur du débat. Comment peut-on avoir des formes de conditionnalité (engagements concrets à court, moyen et long terme) pour inciter les bénéficiaires de la dépense publique à une logique de transition écologique ? Quels sont les moyens qui existent pour

aligner les plans de relance sur les objectifs de développement durable ? L'atteinte de ses objectifs nécessite six transformations structurelles⁵ profondes qui vont du système alimentaire au système énergétique.

Quelle utilisation opérationnelle de l'Agenda 2030 dans les budgets publics ?

Dans le budget public, on retrouve les ressources de l'État (impôts). La manière de collecter l'impôt envoie également des signaux aux acteurs économiques. Ces ressources permettent à l'État de faire face à ses charges (financement des services publics, commande publique) et l'État peut donner une orientation à celles-ci à travers ses choix de financement. Ces choix permettent d'exprimer les priorités et les objectifs annuels d'un gouvernement ainsi que son pilotage stratégique, tout comme la redevabilité vis-à-vis du Parlement et de la société civile sur l'efficacité et l'efficience de l'utilisation de l'argent public. Avant le vote des budgets, une discussion peut se tenir sur la cohérence des politiques publiques vis-à-vis des Objectifs de développement durables (ODD) aussi bien dans une logique annuelle que pluriannuelle. La loi SAS⁶ de 2015 porte sur les nouveaux indicateurs de richesse en complément de l'utilisation du PIB. Cette loi oblige le gouvernement à faire un rapport au Parlement sur dix autres indicateurs, ce qui ouvre le champ de la réflexion et montre la capacité à aborder les questions économiques au-delà de la seule croissance.

5. Nations unies, *Rapport mondial sur le développement durable*, édition 2016.

6. Loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques.

Des exemples concrets d'intégration des ODD dans le processus budgétaire

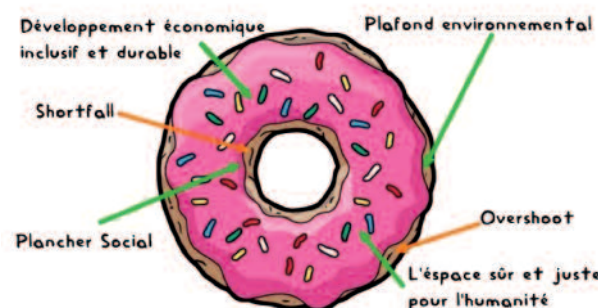
Quatre usages repérés dans différents pays :

- la cartographie du budget par rapport au 17 Objectifs de développement durable afin de voir les ODD couverts par leurs budgets et si cette couverture leur convient (Mexique, Colombie) ;
- ajouter un rapport qualitatif sur la performance du budget par rapport aux Objectifs de développement durable (Finlande), ce qui est dans la ligne de la loi SAS ;
- mettre en place un véritable système d'évaluation de la performance budgétaire avec les Objectifs de développement durable afin de mesurer la progression (Mexique) par rapport aux six grandes transformations demandées par le rapport mondial sur le développement durable ;
- utiliser les ODD comme outil d'arbitrage sur les ressources ou les affectations. Ce système permet d'allouer des crédits aux missions en fonction de la performance publique souhaitée (Népal, État indien d'Assam).

En France, depuis la loi SAS, le rapport du gouvernement sur les dix indicateurs complémentaires de richesse n'est pas produit suffisamment tôt pour éclairer la discussion budgétaire à l'aune des ODD. Cela ne facilite pas le travail de l'ensemble des parties prenantes (parlementaires, société civile...) dans le cadre du processus de vote du budget. Des propositions ont été faites par l'IDDRI pour inclure les ODD dans le processus budgétaire. On y trouve la possibilité pour le gouvernement de s'appuyer sur la loi SAS et sur les nouveaux indicateurs de richesse ; créer un tableau de bord budgétaire des ODD ; faire un rapport sur les ODD dans le cadre de la proposition budgétaire ; évaluer l'impact des impôts et subventions sur les ODD prioritaires en France.

Financement public et transition écologique en Europe

Céline Charveriat rappelle que la situation actuelle est totalement différente de celle à laquelle on pouvait s'attendre sur le budget européen et souligne la nécessité d'aligner les plans de relance post-Covid-19 sur les Objectifs de développement durable. Il faut, par exemple, répondre aux besoins de financement du « Green deal », de la lutte pour la réduction de la pauvreté et des inégalités. Ces besoins de financement posent la question des ressources propres de l'Union européenne. De plus, des questions sur la taxation verte européenne, la taxe sur les transactions financières se posent à nouveau pour permettre de dégager des ressources. Se pose également la question du développement de grands projets verts pour créer des emplois non qualifiés (verdissement du secteur de la santé, projets de restauration des écosystèmes). Les efforts de soutien aux entreprises doivent également s'accompagner d'une transformation structurelle comme stratégie de sortie de crise.



Comment aider les décideurs publics à analyser les dilemmes et les synergies entre les différents objectifs des ODD ?

Des éléments de réponse existent. Certains outils viennent du monde académique. C'est le cas du travail réalisé par le *Stockholm Environment Institute*⁷ ou celui de la théorie du donut de Kate Raworth⁸ qui

tiennent compte à la fois de la satisfaction des besoins sociaux essentiels et du respect des limites de la planète. Le but est de donner aux décideurs publics des outils de prise de décision. Dans le budget européen, il existe le processus « mainstreaming climat » (intégration du climat) permettant de destiner 25% du budget européen au climat. Certains parlementaires européens ont demandé l'intégration d'une cible des Objectifs de développement durable au sein du budget. L'Institute for European Environmental Policy (IEEP) a proposé un panel européen pour la durabilité composé de scientifiques qui donnerait un avis au Conseil européen sur l'évolution vers l'atteinte des Objectifs de développement durable. Le rôle de la Cour des comptes européenne est très important sur les questions de durabilité, notamment sur les questions des subventions accordées aux entreprises et à l'atteinte des ODD. Elle est très active sur le sujet, ce qui est un acquis à préserver. Enfin, le processus de révision des critères de la directive européenne sur le *reporting* non financier des entreprises doit également prendre en compte des critères sociaux.

Utiliser le semestre européen pour promouvoir une relance alignée sur les ODD dans les États membres

Le semestre européen apparaît comme un formidable canal pour aborder la question des ODD. Lors du semestre européen, la Commission européenne publie un premier rapport sur la stratégie de croissance de l'Union européenne. Pour la première fois cette année, l'expression « croissance durable » est prononcée. Ce changement a été opéré sur la base des promesses de l'actuelle présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, d'intégrer les Objectifs de développement durable dans le processus du semestre européen. Selon l'Institute for European Environmental Policy (IEEP), il importe également d'évaluer la qualité des plans de relance des États membres sur la base des Objectifs de développement durable ; d'introduire un tableau de bord de la durabilité environnementale ainsi que des indicateurs de la santé et du bien-être et de traiter le risque systémique au-delà de la sphère économique et financière. Enfin, il conviendra de créer comme

point de référence une stratégie européenne pour 2050 en faveur d'une prospérité durable, avec des indicateurs économiques à long terme.

Introduire les ODD dans une meilleure régulation (*Better Regulation Directive*)

Cette directive régit les évaluations d'impact des législations au niveau européen. La *Better Regulation Directive* doit être un outil pour réfléchir à tous les éléments réglementaires qui vont accompagner la relance. Elle doit également permettre de s'assurer d'une évaluation cohérente de l'impact à long terme ; se fonder sur la distance par rapport à une cible ODD ; s'assurer d'un examen ciblé de l'impact des régulations sur la santé, le bien-être, la résilience et l'adaptation et changer la méthodologie de l'analyse coûts-bénéfices en explorant l'ensemble des externalités positives et négatives.

En bref, les propositions :

- intégrer véritablement les ODD dans les budgets publics ;
- utiliser les outils et les expériences d'intégration des ODD existants pour réussir ce processus ;
- aligner les plans de relance post-Covid-19 sur les ODD ;
- conditionner le soutien aux entreprises à une transformation structurelle en phase avec les ODD ;
- créer un panel européen pour la durabilité qui donnera un avis de l'évolution vers l'atteinte des ODD ;
- traiter le risque systémique au-delà de la sphère économique et financière ;
- renforcer la réglementation en introduisant les ODD dans le programme visant à améliorer la réglementation.

7. 2019 *Europe Sustainable Development Report*, Institute for European Environmental Policy, 2019.

8. « La Théorie du donut : une nouvelle économie est possible », Oxfam France, 7 décembre 2018.

Activités et investissements économiques : quels modèles à construire ?

_ Christophe Revelli et Alain Mamou-Mani

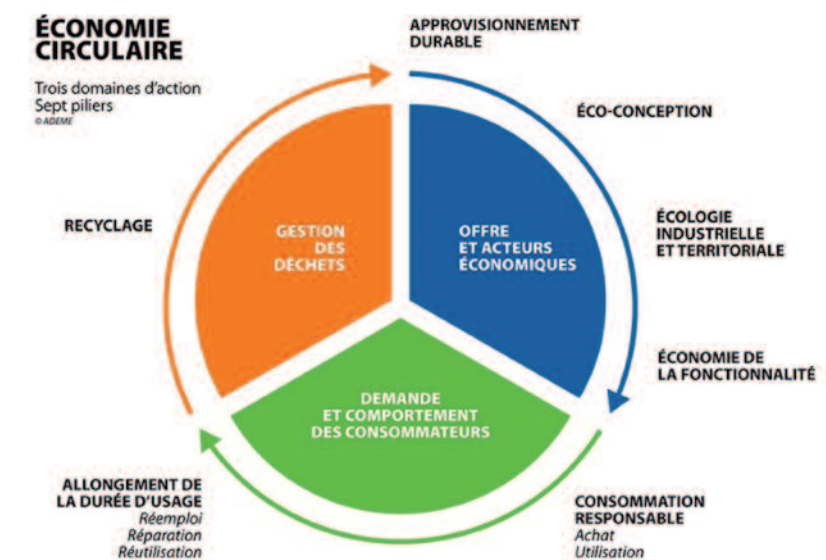
La transition écologique : un sujet qui a traversé des siècles

Alain Mamou-Mani rappelle que le débat écologique a traversé le XX^e siècle et qu'il est aujourd'hui d'actualité. On peut d'ailleurs le résumer à un seul choix stratégique : est-on pour le verdissement du système économique sous sa forme actuelle ou plutôt pour une décroissance avec le contrôle de l'ensemble des ressources ? C'est ce sujet qui est crucial et sur lequel les uns et les autres prennent position. Le Sommet de Rio de 1992 a amené les pays à s'engager vers une protection des ressources de la Terre et de son environnement au regard des attendus du rap-

port Brundtland dont la rédaction a été présidée par Gro Harlem Brundtland⁹. Sa vision était la suivante : au lieu d'utiliser les ressources limitées de la Terre, utilisons les ressources illimitées de notre cerveau.

Deux approches différentes

La première approche se base sur la confiance en la science, en utilisant les technologies pour inventer, découvrir des nouvelles façons de produire et de réduire les déchets (économie circulaire). Aujourd'hui, une nouvelle génération d'entrepreneurs veut faire évoluer le système en utilisant les armes du système. La seconde approche consiste en une décroissance. Elle est soutenue par des militants verts et se base sur la capacité des humains à réduire



9. Ancienne Premier ministre norvégienne, dirigeante de l'OMS et présidente de la commission pour un développement soutenable.

leur consommation et donc les productions dans le but de préserver les ressources de la Terre.

Penser un nouveau modèle

Il convient de se poser la question suivante : quelles sont les actions à mener pour penser un nouveau modèle ? Trois actions peuvent être identifiées.

D'abord, la finance éthique, c'est-à-dire une finance dans laquelle on arbitre entre l'urgence du court terme et la vision ainsi que les besoins du long terme. Or, aujourd'hui, telles que sont organisées les entreprises (petites entreprises comme les multinationales), la priorité dans les conseils d'administration élus par l'assemblée générale des actionnaires est la rentabilité des capitaux investis. À l'exception des sociétés familiales, qui essaient de minimiser les risques à court terme, la plupart des entreprises sont dirigées par des managers qui obéissent aux conseils d'administration. Il conviendrait de s'extraire de cette logique du conseil d'administration composé exclusivement des actionnaires, en y introduisant des représentants de salariés, des acteurs de la protection de l'environnement, des représentants locaux du lieu d'implantation de l'entreprise et des représentants d'ONG agissant dans les pays en voie de développement, des représentants de la société civile des pays en voie de développement qui sont aujourd'hui victimes d'un pillage de leurs ressources naturelles et humaines, pour servir un capitalisme qui va dans le sens des administrateurs soucieux exclusivement de la rentabilité des capitaux investis.

Ensuite, il conviendrait d'introduire la subsidiarité dans l'économie : pourquoi importer des produits alimentaires venant d'ailleurs alors que nous sommes tout à fait capables, en respectant les saisons de nos différentes régions, de consommer les mêmes produits ? Cette notion du circuit court dans les domaines de l'alimentation, de la pharmacie, etc., permet d'éviter les transports terrestres, maritimes et aériens qui polluent et qui coûtent énormément sans apporter de meilleurs produits.

Enfin, il faudrait faire de l'économie circulaire la pierre angulaire du modèle. On ne peut plus se

contenter, aujourd'hui, de fabriquer des produits à partir des seules ressources de la terre. Nous devons systématiquement récupérer et réutiliser les ressources issues du recyclage. On l'a vu avec l'aluminium, le verre. Cela est valable aussi pour le papier, le plastique, etc. Nous devons valoriser ces produits réutilisables dans un système d'économie circulaire et cela est tout à fait possible.

Un modèle de finance durable à mettre en place à grande échelle

Christophe Revelli introduit son propos avec cette citation de Bernard Maris¹⁰ : « Accumuler de l'argent, c'est accumuler du temps, ce qui revient à dire que la recherche de croissance infinie c'est vouloir tendre vers la vie éternelle. » Cette citation permet de se poser la question du modèle socioéconomique dans lequel on évolue et qui est basé sur une recherche de croissance infinie. Aujourd'hui se pose la question suivante : comment interagir dans un modèle de croissance infinie avec des ressources finies ? L'exploitation de ses ressources contribue à détruire le vivant, à dégrader la biodiversité et à développer des pandémies. Ce modèle socioéconomique est-il compatible avec la transition écologique, sociale et solidaire ?

Notre modèle économique à l'ère de l'anthropocène

L'anthropocène désigne l'influence de l'homme sur son écosystème, l'influence de son passage sur Terre. À ce sujet, ce qu'on retrouvera dans quelques dizaines d'années du passage de l'homme sur Terre, c'est aussi beaucoup de déchets, témoignage de cette capacité de l'homme à transformer les écosystèmes et à avoir une influence massive sur ces écosystèmes dans un objectif de production, d'industrialisation et de consommation. Cette pratique a généré le principe de la grande accélération qui est la corrélation

parfaite entre tous les indicateurs qui constituent le développement socioéconomique (démographie, augmentation du PIB, investissements, consommation d'eau, d'énergie, les transports, etc.) et tous les indicateurs qui concernent l'évolution du système terrestre (dioxyde de carbone, augmentation de la température à la surface du globe, diminution de la forêt tropicale, détérioration de l'état des terres, etc.). On observe que l'explosion exponentielle des facteurs socioéconomiques (population, richesses et consommation) est liée à l'explosion exponentielle sur la même durée de l'évolution du système terrestre.

Une société désencastrée

Dès lors qu'une société s'oriente vers une vision de marché, elle se désencastre, c'est-à-dire qu'elle perd le pouvoir de protection des ressources et la biosphère, le vivant (les externalités) sont au service de la sphère socioéconomique. On va donc utiliser toutes les ressources pour servir la sphère économique qui, à son tour, est encadrée dans la sphère financière ayant pour objectif de capitaliser sur les efforts socioéconomiques pour continuer à faire croître le capitalisme financier. L'objectif reste la financiarisation et les entreprises n'ont pas pour mission de créer de la valeur sociale mais plutôt de créer de la valeur économique, voire financière.

Utiliser la finance pour réencastrer la matrice

L'idée est de considérer la finance comme un outil, plus précisément un outil d'investissement qui se met au service de la sphère socioéconomique, c'est-à-dire des entreprises et des personnes qui les constituent. Cette sphère socioéconomique va servir un objectif de société qui est la protection du vivant (la biosphère) dans un objectif de transition juste, qui protège les humains et les ressources naturelles. Cette appréhension remet en question le principe même de la croissance infinie.

Mettre la finance au service de la durabilité

La finance doit agir comme le bras armé au service d'un développement durable. En Europe, la Cour des comptes européenne estime que la réalisation de

l'Agenda 2030 nécessite 11 200 milliards d'euros sur dix ans, soit 1 120 milliards d'euros par an. Cette somme est importante ; cependant, lorsqu'on la met en perspective avec les indicateurs socioéconomiques – PIB, sommes consacrées par les banques à des activités de marchés, qui ne servent pas toujours l'économie réelle et qui sont parfois localisées dans les paradis fiscaux ou dans les marchés non réglementés –, on s'aperçoit que les moyens financiers existent et qu'une meilleure orientation permettrait d'enclencher le processus de la transition. La question du financement de la transition est donc solutionnable par de meilleurs choix d'investissements en fonction du projet de société qu'on veut mettre en place.

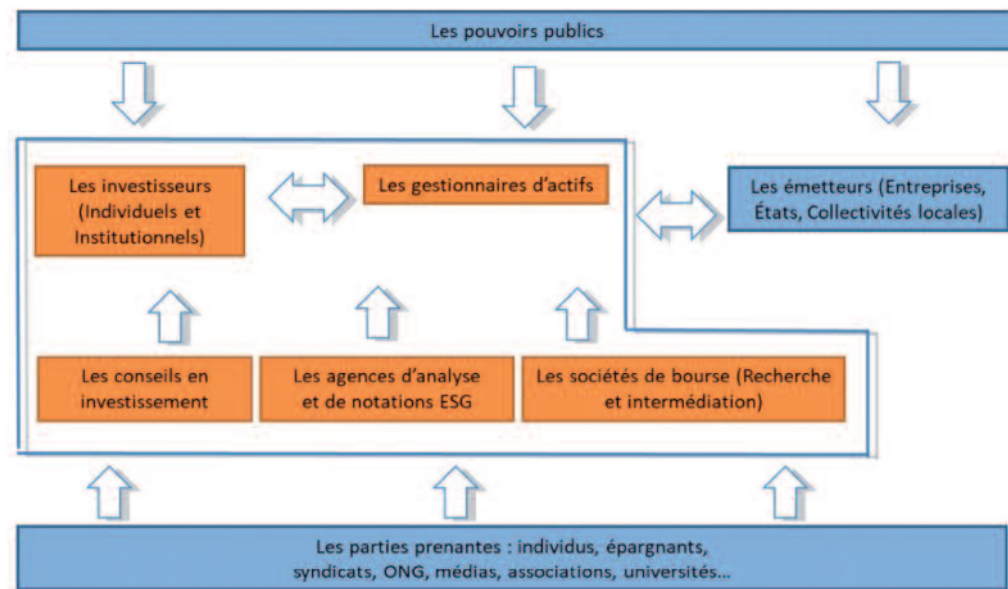
La finance durable : un écosystème d'investisseurs

Développée par des gestionnaires d'actifs, la finance durable vise à investir dans des structures (entreprises, collectivités locales, États) pour créer des fonds d'investissement qui répondent aux besoins de transition. Si ces structures ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, elles sont analysées et notées par les agences de notation spécifiques. Ensuite, les gestionnaires d'actifs font des sélections selon la notation afin d'investir dans les projets de transition auprès des structures retenues. C'est le principe de l'investissement socialement responsable. Il s'agit d'une initiative qui vient du secteur privé, toutefois, les politiques doivent se saisir de ces sujets afin d'investir massivement dans des projets de transition, avec une politique monétaire bien ciblée.

Les initiatives publiques pour une finance durable

Au niveau de la sphère publique, des initiatives existent également. C'est le cas du « Green Deal » européen, annoncé il y a quelques mois par la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, qui vise à mobiliser les acteurs sur dix ans pour la transition écologique. Un arsenal juridique se met en place pour encadrer les instruments financiers, notamment avec la taxonomie verte. En

10. Bernard Maris était un économiste, écrivain et journaliste français et a été assassiné lors de l'attentat contre le journal *Charlie Hebdo*.



France, l'article 173 de la loi de la Transition énergétique et écologique oblige les entreprises à faire du reporting sur leurs risques climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. L'autorité des marchés financiers travaille pour favoriser la communication des fonds d'investissement sur les produits qu'ils proposent afin de voir si ces produits sont socialement responsables pour leurs clients et favoriser la dissémination des produits proposés vers les épargnants individuels. Des principes onusiens régissent également les bases d'engagement des entreprises privées et publiques au sujet des investissements. Il existe aussi en France des labels qui proposent d'identifier les fonds d'investissement spécialisés sur ces questions et qui favorisent la transition, même si ces labels sont encore jeunes et n'offrent pas toutes les garanties nécessaires. À cela s'ajoutent les labels solidaires qui expliquent comment investir dans des entreprises non cotées qui participent à la transition.

Quels impacts en cas de mauvaise politique d'engagement sur l'environnement social et la bonne gouvernance d'entreprise ?

Les cas des quatre grandes entreprises que sont BP, Volkswagen, Renault Nissan, Bayer illustrent parfaitement l'impact d'une mauvaise politique. Pour l'entreprise BP, tout est parti de l'explosion de la plateforme dans le golfe de Mexique et de la marée noire en 2010. Volkswagen a souffert du scandale du *dieseltgate* en 2015. S'agissant de Renault Nissan, c'est un risque de gouvernance d'entreprise avec l'affaire Carlos Ghosn en 2018. Quant à l'entreprise Bayer, il s'agissait du rachat en 2018 de Monsanto, leader mondial de la production de biotechnologie d'herbicides, de fongicides et d'insecticides. Ces quatre entreprises ont ressenti l'impact de la mauvaise gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance sur leurs cours boursiers, avec des investisseurs qui se retirent. La réputation des entreprises est également touchée. Le rachat de Monsanto a eu un impact négatif colossal sur l'entreprise Bayer avec plusieurs procès, une réputation salie, un cours boursier en baisse et des suppressions importantes d'emplois. Ces exemples montrent que la mauvaise gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance peut entraîner un risque important de dépréciation des actifs.

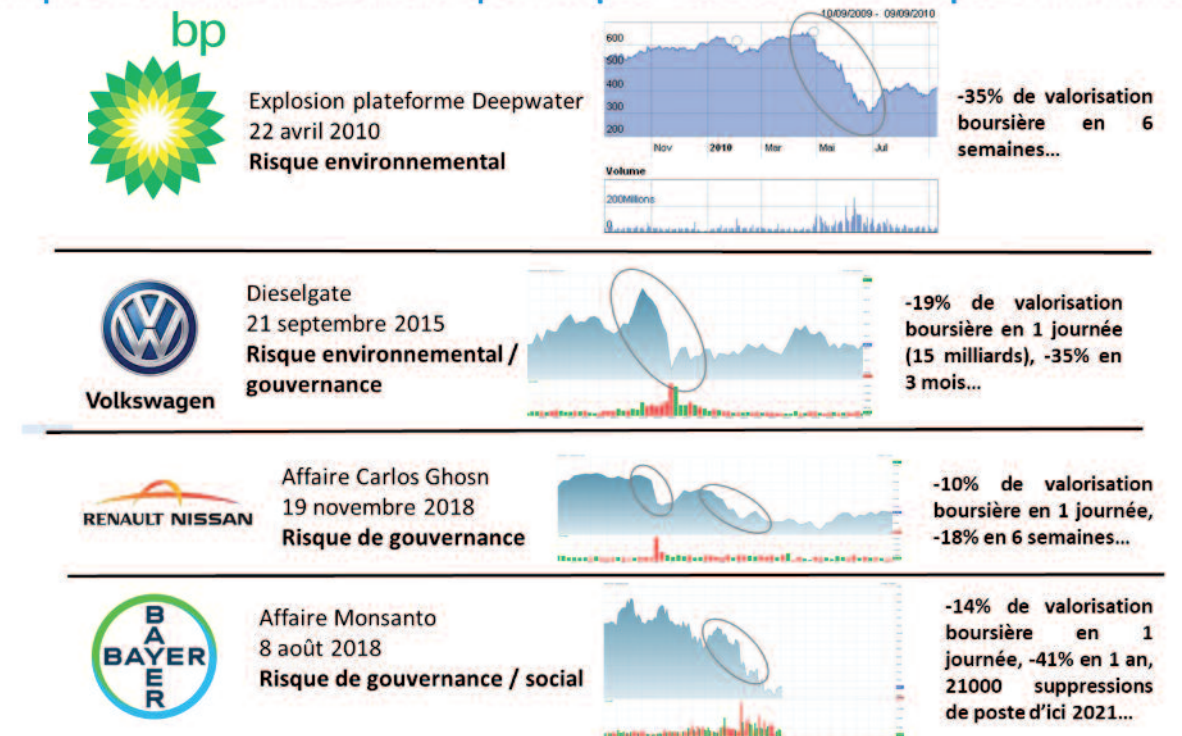
En bref, les propositions :

- encourager plus d'éthique dans la finance ;
- introduire de la subsidiarité dans l'économie en développant les circuits courts ;
- faire de l'économie circulaire un levier important de la transition ;
- mettre la finance au service de la protection du vivant ;
- mieux orienter les investissements pour enclencher le processus de transition ;
- soutenir davantage les investissements socialement responsables ;

- diriger les flux à destination des paradis fiscaux et des marchés non réglementés vers l'économie réelle et les projets en phase avec le développement durable ;
- introduire dans les conseils d'administration des représentants de salariés, de l'environnement, des représentants locaux du lieu d'implantation de l'entreprise et des représentants d'ONG agissant dans les pays en voie de développement, des représentants de la société civile des pays en voie de développement pour une meilleure application des objectifs de développement durable.

COMMENT ?

Impact d'une mauvaise politique ESG sur le risque financier



Conclusion

_ Jennifer De Temmerman et Alain Dubois

Les réflexions ouvertes ici ont permis d'expertiser les démarches nécessaires pour opérer une transition vers un modèle économique et des systèmes financiers durables, résilients face aux changements climatiques. Pour y parvenir, il est nécessaire de mobiliser très rapidement tous les acteurs dans la transformation d'ampleur de nos modes de production et de consommation.

Il est important de rétablir l'équilibre entre court et long termes. Une telle stratégie ne peut s'opérer qu'à certaines conditions : privilégier des investissements à long terme, tout comme des performances extra-financières. S'assurer que la quasi-totalité des acteurs partage la stratégie de responsabilité sociale

en sanctionnant les comportements des « passagers clandestins » et en incitant à des investissements responsables facilitera l'obtention de résultats satisfaisants.

La sphère publique ne pourra assumer seule les investissements correspondants. Les acteurs privés, notamment ceux du monde financier, doivent donc être incités fortement à s'y engager davantage et ce dès aujourd'hui. Cela passe aussi par un désengagement du financement des projets susceptibles de nuire durablement à l'environnement ou de comporter des risques avérés sur le plan des droits humains et sociaux ou en matière de civisme fiscal.

Annexe

Cibles des Objectifs de développement durable liées à cette réflexion

Objectif 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

Objectif 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y

compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement.

Objectif 3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

Objectif 4. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études

offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.

Objectif 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement

dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie.

7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

Objectif 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

Objectif 9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les

moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.

10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce.

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux.

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %.

Objectif 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.

Objectif 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.

Objectif 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.

14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons ».

Objectif 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la défore-

tation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement.

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

Objectif 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

16.a: Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

Objectif 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développe-

ment, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

Les intervenants

Lucie Pinson : Fondatrice de Reclaim Finance après plusieurs années de campagne sur la responsabilité des acteurs financiers dans les injustices sociales, environnementales et climatiques. De 2013 à 2017, elle a travaillé en tant que chargée de campagne pour Les Amis de la Terre. En 2018, elle a rejoint Sunrise Project en tant que coordinatrice européenne d'une campagne internationale tout en poursuivant bénévolement son engagement auprès des Amis de la Terre-France. Elle est membre du conseil d'administration français du think tank 2°C Investing Initiative.

Michael Vincent : Il travaille sur les questions de stabilité financière en tant qu'expert de l'économie et de la finance pour les institutions européennes à Bruxelles. Il enseigne également la régulation financière et l'histoire des crises à l'université Sorbonne / École polytechnique. Ingénieur de formation, il a commencé sa carrière à la City de Londres pendant plusieurs années, ce qu'il raconte dans son livre *Le banquier et le citoyen. L'Europe face aux crises financières*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 2019. Il est président de l'ONG Greentervention pour la transition écologique et solidaire.

Céline Charveriat : Chercheuse experte et fervente militante, elle influence depuis plus de quinze ans les débats, les politiques et les pratiques dans le domaine du développement durable et du changement climatique. Elle a débuté sa carrière à Washington en tant que chercheuse à l'Institut Peterson et à la Banque interaméricaine de développement. Elle a travaillé pendant plus de dix ans auprès d'Oxfam International. Elle a récemment été désignée par Euractiv comme la 30^e personne la plus influente sur la politique d'union de l'énergie de l'Union européenne.

Sébastien Treyer : Ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, et docteur en gestion de l'environnement, il est spécialiste de la prospective au service des poli-

tiques publiques et des négociations internationales sur le développement durable. Chargé de la prospective au ministère français de l'Environnement, il a notamment coordonné l'exercice de prospective Agrimonde¹¹ avant de rejoindre l'IDDRI comme directeur des programmes en 2010 puis directeur général de l'institut depuis 2018. Il est actuellement président du comité scientifique et technique du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et membre de la Lead Faculty du réseau Earth System Governance.

Alain Mamou-Mani : Titulaire d'une maîtrise en informatique de la faculté des sciences Paris-VI de Jussieu en 1967, il devient ingénieur informaticien et délégué CFDT à la Banque nationale de Paris pendant neuf ans. En 1979, il crée une des premières startups françaises, Go International, avant de devenir, en 1989, directeur général du groupe Nova Press. En 1992, il fonde le magazine *Décision-Environnement* qui fusionne en 2000 avec *Environnement Magazine*. En 1993, il fonde l'association Orée qu'il préside jusqu'en 1996. Entre 2014 et 2015, il devient le secrétaire général de l'association Énergies pour l'Afrique, présidée par Jean-Louis Borloo, agissant pour l'accès à l'électricité à tous les Africains. Il est également producteur, scénariste et écrivain.

Christophe Revelli : Titulaire d'un doctorat de l'université de Montpellier, il est professeur associé de Finance durable et fondateur du MSc Sustainable Finance de Kedge Business School qu'il gère depuis 2016 (premier master exclusivement dédié aux enjeux de la finance responsable en France et en Europe). Il est également titulaire de la chaire de recherche CANDRIAM/KEDGE « Finance Reconsidered Addressing Sustainable Economic Development », membre actif des réseaux Post-Crisis Finance Network (POCFIN) et SDSN (Sustainable Development Solutions Network) France et membre du conseil d'administration du Forum pour l'investissement responsable (FIR).

11. Sébastien Treyer, Sandrine Paillard et Bruno Dorin, *Agrimonde, Scénarios et défis pour nourrir le monde en 2050*, Versailles, Éditions Qæ, 2010.

Table des matières

01	Préface
05	Introduction
07	Impulser une économie durable en Europe : la finance autrement
07	La finance privée à l'heure de la transition écologique et solidaire
08	La régulation financière pour une économie verte
09	En bref, les propositions
11	Les finances publiques : clés de voûte d'une transformation durable
11	Aligner les budgets publics avec l'Agenda 2030
12	Financement public et transition écologique en Europe
13	En bref, les propositions
15	Activités et investissements économiques : quels modèles à construire ?
15	La transition écologique : un sujet qui a traversé des siècles
16	Un modèle de finance durable à mettre en place à grande échelle
19	En bref, les propositions
21	Conclusion
23	Annexe
29	Les intervenants

Derniers rapports et études :

12_2019 : Renforcer l'information des Français sur l'Union européenne :
le défi du cycle européen 2019-2024
Rémy Broc, Rémi Lauwerier, Théo Verdier

01_2020 : Pour travailler à l'âge du numérique, défendons la coopérative !
Jérôme Giusti, Thomas Thévenoud

02_2020 : Financement de la vie politique en France :
11 propositions pour insuffler de la justice
Émeric Bréhier, Hugo Le Neveu-Dejault

06_2020 : Défendre les droits des personnes intersexes :
pour une évolution ambitieuse du droit et des pratiques
Flora Bolter, Anne-Lise Savart

07_2020 : La rémunération du travail politique,
sous la direction de Éric Kerrouche et Rémy Le Saout

08_2020 : Construire la résilience territoriale pour anticiper les chocs à venir,
Coordination « bouclier anti-Covid » des maires franciliens (COMIF)

**Collection dirigée par Gilles Finchelstein
et Laurent Cohen**

© Éditions Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

www.jean-jaures.org

-  [fondationjeanjaures](https://www.facebook.com/fondationjeanjaures)
-  [@j_jaures](https://twitter.com/@j_jaures)
-  [fondation-jean-jaures](https://www.linkedin.com/company/fondation-jean-jaures)
-  www.youtube.com/c/FondationJeanJaures


Fondation
Jean Jaurès
EDITIONS